

Mairie de SÉNOUILLAC
7 Avenue des Vignes - 81600 SÉNOUILLAC
Tel : 05.63.41.71.98

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE Demande d'autorisation d'occuper le domaine public

Le Maire de la commune de SÉNOUILLAC

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les Articles L 2212-1 et suivants ;
- **Vu** la demande en date du 10/03/2026 par laquelle Mr Eric AVILES Président de l'UAG Running sollicite l'autorisation temporaire d'occuper le domaine public communal afin d'organiser un point de ravitaillement ainsi qu'une sonorisation pour le Trail du Vignoble Gaillacois dans le hameau de Mauriac, le 13 Juin 2026.

ARRETE

Art. 1° : Mr Eric AVILES Président de l'UAG Running, est autorisé à :

- Occuper la Place de Mauriac en vue d'installer un point de ravitaillement,
- Installer une sonorisation.

Art. 2° : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour les journées du 13 Juin 2026.

Art. 3° : Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détériorations, dégradations ou salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Art. 4° : - Monsieur le Maire,
- Le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Tarn,
- Mr Eric AVILES Président de l'UAG Running,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au Chef du Centre de secours et incendie.

Fait à Sénouillac, 17 Mars 2026

Le Maire, Bernard FERRET

